

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA DOMBES**

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
59	45	53 (9 pouvoirs)

Séance du 17 novembre 2022

Date de la convocation

10 novembre 2022

Date d'affichage

10 novembre 2022L'an deux mille vingt-deux, **le dix-sept novembre, à 20 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 10 novembre 2022 de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Saint André de Corcy, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :Objet de la délibération
n° D2022_11_11_237

**Autorisation de mandater les
dépenses d'investissement -
budget principal**

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT- CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	T. JOLIVET
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX		x	F. BAS- DESFARGES
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	M. JACQUARD
	Jean- François	JANNET		x	JM. GAUTHIER
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	L. COMTET
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		

LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN	x		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	S. PERI
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Patricia	ALLOUCHE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Estelle	MAINGUE LAGRANGE	x		
VERSAILLEUX	Christophe	JACQUIER	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER		x	D. FROMENTIN
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x		

Secrétaire de séance élu : **Jean-Michel GAUTHIER**

Rapporteur : Jean-Paul COURRIER

Comme le permet l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exécutif de la collectivité territoriale peut en effet, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (budget prévisionnel et décisions modificatives), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé au Conseil Communautaire de mandater les dépenses d'investissement suivantes sur l'exercice 2023 avant le vote du budget :

- Immobilisations incorporelles pour 259 350 € au chapitre 20 :
 - 2031 Frais d'études pour 123 900 €
 - 2051 Concessions et droits similaires pour 135 450 €

- Immobilisations incorporelles pour 76 390 € au chapitre 204 :
 - 2041412 Communes du GFP – Bâtiments et installations pour 76 390 €

- Immobilisations incorporelles pour 131 850 € au chapitre 2046 :
 - 2046 Attributions de compensation d'investissement pour 131 850 €

- Immobilisations corporelles pour 511 950 € au chapitre 21 :
 - 2111 Terrains nus pour 239 500 €
 - 2158 Autres installations, matériel et outillage techniques pour 4 800 €
 - 2182 Matériel de transport pour 94 700 €
 - 2183 Matériel de bureau et matériel informatique pour 12 250 €
 - 2184 Mobilier pour 62 800 €
 - 2188 Autres immobilisations corporelles pour 97 900 €

- Immobilisations en cours (travaux) pour 1 940 000 € au chapitre 23 :
 - 2313 Travaux pour 1 940 000 €

- Autres immobilisations financières pour au chapitre 27 :
 - 276351 GFP de rattachement pour 109 940 €

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide,
par 53 voix pour et 1 abstention :

- **De voter** cette ouverture de crédits par anticipation sur le budget général de la Communauté de Communes de la Dombes.

Ainsi fait et délibéré, le 17 novembre 2022

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

